

SALAIRES DES INTERMITTENTS

ALTICE MEDIA DOIT RESPECTER LES MINIMA DE LA TELEDIFFUSION

Depuis 2020, nous avons maintes fois attiré l'attention de la direction sur le **non-respect des minima salariaux conventionnels pour les intermittents de NextProd**. Ces minima sont pourtant obligatoires pour toutes les entreprises de la branche de la télédiffusion.

Pour illustrer ce problème, les réalisateurs perdent 18 euros par journée de travail, les truquistes et ingénieurs du son perdent 13 euros, et les chargés de conduite antenne perdent 11 euros.

Concernant l'attribution du 13ème mois pour les personnels intermittents de NextProd, il s'agit d'un avantage acquis au niveau de l'entreprise qui ne devrait pas être pris en compte dans le calcul pour la régularisation des tarifs de vacances demandée.

Malgré nos multiples échanges avec la direction, la situation demeure inchangée. **Nous exigeons maintenant une régularisation rapide des tarifs de NextProd**, qui continuent d'être inférieurs aux minima du secteur.

La CGT Altice Media utilisera tous les moyens à sa disposition, y compris le recours à la justice, pour résoudre cette situation préjudiciable à la rémunération des personnels intermittents.

Paris, le 2 mai 2024